

29.09.2016

NATATION SYNCHRONISEE

Composition de la commission mixte nationale

FFN : Marie-Claude Besançon (présidente commission natation synchronisée) – Sylvie Neuville (directrice de la natation synchronisée)

FF Sport U : Jacques Fabre (responsable du département activités nautiques - Université de Bordeaux) – Denis MAGER (ASU Bourgogne) – Maria SEMERJIAN (Université Paul Sabatier Toulouse) - Bernard FAURE (chargé de mission nationale)

1 - Date limite de retour à la FF Sport U des résultats et des demandes de qualification exceptionnelle

10 mars 2017 à 12h00

2 - Date et lieu du championnat de France

**Jeudi 30 mars 2017
à Bourg en Bresse (Lyon)**

3 - Formule sportive

3.1 Championnats de France

Les épreuves de natation synchronisée sont ouvertes pour toutes étudiantes ou étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur, en section BTS, en classe préparatoire ou dans un établissement post-bac et détenteurs d'une licence FFSU 2016/17.

Il n'est pas nécessaire d'avoir une licence FFN pour participer.

Pour toutes les épreuves, il y a possibilité de composer le ballet avec des nageuses appartenant à différentes associations sportives mais au même CRSU. L'équipe devient alors une équipe de site ou de CRSU.

3.1.1 Les titres

Champion de France universitaire par Equipe, le titre est obtenu à l'addition des places sur les 4 épreuves (solo, duo, trio et ballet combiné libre)

Champion de France universitaire de ballet combiné libre

Champions de France Universitaires de Solo, Duo et Trio (titres décernés si au moins 4 participantes par épreuve)

3.1.2 Programme et règlements

Solo libre : durée 2'30" + ou -15"

Duo libre : durée 3' + ou -15"

Trio libre : durée 3' + ou -15"

Pour ces 3 épreuves (solo, duo, trio), durée de la plage de départ : 10" max

Ballet combiné libre : durée 3'30" + ou -15'. Durée de la plage de départ : 10'max

L'enregistrement de l'accompagnement musical est obligatoirement sur CD ou support numérique défini par le CRSU organisateur. Le support doit contenir uniquement la séquence musicale nécessaire au ballet et l'enregistrement doit comporter une seule piste musicale.

Un CD ou support sera donné à la sono et une copie sera détenue par l'entraîneur en cas de problème.

Total liberté dans le choix des musiques, des éléments techniques et de la chorégraphie.

L'effectif du ballet est de 10

